



**Sainte-Brigide-
d'Iberville**

Des gens de cœur et de terre

**AVIS PUBLIC
d'entrée en vigueur**

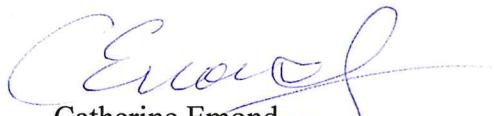
**Règlement numéro 2026-485
décrétant l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2026**

Lors de la séance ordinaire tenue le 12 janvier 2026, le Conseil municipal a adopté le *Règlement numéro 2026-485 décrétant l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2026*.

Le règlement entre en vigueur le jour de publication du présent avis. Le règlement a effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2026.

Le Règlement peut être consulté au bureau municipal, du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville et sur le site Internet de la Municipalité au www.sainte-brigide.qc.ca.

Donné à Sainte-Brigide-d'Iberville ce 15^e jour du mois de janvier 2025.


Catherine Emond
Greffière-trésorière adjointe